

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - jeudi 7 octobre 2021

## Extension des consignes de tri : désormais, tous les emballages se recyclent !

Suite à la modernisation du centre de tri des déchets de Portes-lès-Valence, la collecte des emballages évolue. C'est au niveau du bac jaune que les choses changent : à partir du 4 octobre, tous les emballages (encombrants exceptés) s'y jettent.

### Tous les emballages se recyclent

A compter du 4 octobre, il est désormais possible de déposer tous les emballages plastiques et métalliques dans les conteneurs de tri (flux jaune). Le centre de tri du Sytrad ayant été rénové, il peut désormais recycler davantage.

Concrètement, peuvent être déposés dans le conteneur jaune, les emballages ménagers suivants : emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles, flacons bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

### Et pour le reste ?

Pour les autres emballages ménagers, les consignes sont inchangées : les emballages en verre sont à déposer dans les conteneurs verts, et les petits cartons avec les papiers et les journaux/magazines dans les conteneurs bleus.

Les ordures ménagères résiduelles sont toujours à déposer dans les bacs gris, dans des sacs poubelles fermés.

S'agissant des encombrants, la consigne ne change pas : direction l'une des trois déchèteries de l'Agglo (Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Tournon-sur-Rhône, Colombier-le-Vieux).

Afin d'éviter les doutes, ARCHE Agglo va envoyer dans tous les foyers un courrier explicatif ainsi qu'un mémo tri détaillant les différentes consignes de tri.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, triions plus !

